



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 NOVEMBRE 2011

Le 17 Novembre 2011 à 21 h, les membres du Conseil Municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis à la Mairie de LALBENQUE sous la présidence de M. Jacques POUGET, Maire.

Etaient présents : Mme BACH Claudette, MM. BOISSEL Serge, CAGNAC Christian, DAYMA Antonin, DOLO Stéphane, LINON Serge, Mme MARTINEZ Christel, M. MESSAL Guy, Mme MIREY Manuelle, MM. PINSARD Paul, M. ROUZIES Jean-Claude, M. SEGUY Jean-Luc.

Etaient absentes excusées, ayant donné pouvoir : Mme COUREAU Aline, Mme MARTY Marie-Christine.

Secrétaire de séance : Guy MESSAL.

Monsieur le Maire appelle les observations sur le compte-rendu de la séance du 7 octobre 2011, aucune observation n'est faite et celui-ci est adopté à l'unanimité.

Il rend compte de la décision par délégation prise depuis le dernier conseil :

- En date du 18/10/2011 : L'entreprise HUCK OCCITANIA domiciliée à MAURENS (81) a été retenue pour l'équipement de deux pare ballons pour le terrain de ROUGE, pour un montant HT de 3372.63 € et un montant TTC de 4033.67 €.

DETAIL DE L'ORDRE DU JOUR :

1 – Instauration de la taxe d'aménagement sur le territoire de la commune

Suite à l'étude du dossier examiné à la réunion du 7 octobre 2011 et les compléments et synthèses fournis à la présente séance, les propositions de Monsieur le Maire sont les suivantes :

- * Fixation d'un **taux unique** (imposé par la Loi) à **3 %** sur l'ensemble du territoire de la commune.
- * Décisions en matière **d'exonérations facultatives** qui viennent en complément des exonérations de plein droit prévu par la Loi :
 - a) **100 % de la surface** pour les locaux d'habitation, et d'hébergement bénéficiant d'un prêt aidé de l'Etat, hors PLAI (prêt locatif aidé d'intégration),
 - b) **50 % de la surface** excédant 100 m² pour les constructions à usage de résidence principale financées à l'aide du prêt à taux zéro renforcé (PTZ+)
 - c) **50 % de la surface** pour les locaux à usage industriel,
 - d) **50 % de la surface** pour les commerces de détail dont la surface de vente est inférieure à 400 m².

La présente délibération est valable pour une durée d'un an reconductible.

Après délibération, le conseil municipal décide à 12 VOIX POUR et 3 ABSTENTIONS (Christian CAGNAC, Aline COUREAU, Manuelle MIREY) de voter les propositions faites par Monsieur le Maire et détaillées ci-dessus.

2 – Assistance à maîtrise d’ouvrage pour le projet de réouverture de la halle, réhabilitation et extension du bâtiment de la mairie

Une consultation d’assistance à maîtrise d’ouvrage s’est déroulée du 25 octobre 2011 au 14 novembre 2011 à 12 h pour l’opération de réhabilitation du bâtiment de la mairie qui se détaille en 3 parties de travaux :

- a/ Création de nouveaux locaux pour le service administratif dans le bâtiment annexe (maison Miramon), ayant fait l’objet d’une acquisition immobilière par la Commune,
- b/ Réouverture de la halle à l’emplacement de l’actuelle partie administrative,
- c/ Réhabilitation de la salle de réunion et des deux salles annexes au 1^{er} étage.

Un seul pli nous est parvenu, à savoir la société d’économie mixte Lot Développement et Aménagement (LDA) domiciliée à CAHORS.

Il propose une mission de 11.5 jours à un coût journalier de 800 €, soit un coût total de 9200 € HT, soit 11 003.20 € TTC.

Cette mission consiste dans l’accompagnement du maître d’ouvrage à :

- structurer le projet dans son ensemble,
- établir la consultation maîtrise d’œuvre, les études, les prestations intellectuelles et leurs suivis,
- mise en place des marchés de travaux et fournitures et leurs suivis.

Après délibération, le conseil municipal décide à l’unanimité d’attribuer la mission d’assistance à maîtrise d’ouvrage pour la réhabilitation du bâtiment de la Mairie à la société LDA domiciliée à CAHORS pour un montant de mission de 9200 HT et 11 003.20 TTC.

3 – Assistance à maîtrise d’ouvrage pour l’extension des cimetières de Lalbenque et St Hilaire

Une consultation d’assistance à maîtrise d’ouvrage s’est déroulée du 25 octobre 2011 au 14 novembre 2011 à 12 h pour l’opération d’extension des cimetières de Lalbenque et de St Hilaire.

Cette opération consiste à étendre les cimetières en positionnant :

- de nouvelles concessions, un columbarium et un jardin du souvenir.

Un seul pli nous est parvenu, à savoir la société d’économie mixte Lot Développement et Aménagement (LDA) domiciliée à CAHORS.

Il propose une mission de 6 jours à un coût journalier de 800 €, soit un coût total de 4800 € HT, soit 5740.80 € TTC.

Après délibération, le conseil municipal décide à l’unanimité d’attribuer la mission d’assistance à maîtrise d’ouvrage pour l’extension des cimetières de Lalbenque et de St Hilaire à la société LDA domicilié à CAHORS pour un montant de mission de 4800 € HT et 5740.80 € TTC.

4 – Décision modificative n° 1 budget annexe Gymnase

Cette décision modificative n° 1 est nécessaire pour ajuster les crédits au niveau de la section de fonctionnement et d’investissement suite à la mise en place de la centrale photovoltaïque sur la partie sud de la toiture du Gymnase.

La décision est détaillée ci-dessous :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
6068 – Autres matières	+ 5000 €	
616 – prime d’assurance	+ 850 €	
6262 – frais de télécommunications	+ 850 €	
627 – services bancaires	+ 300 €	
TOTAL O11 – charges à caractère général	+ 7000 €	
6215- Personnel affecté à la collectivité de rattachement	+ 3000 €	
TOTAL O12 : charges de personnel	+ 3000 €	
6615 – Intérêts sur ligne de trésorerie	+ 1000 €	
722 – travaux en Régie		+ 8000 €
774 – subvention exceptionnelle		+ 3000 €
TOTAL DE LA SECTION	11 000 €	11 000 €

SECTION D’INVESTISSEMENT

LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
21318 : autres bâtiments publics	+ 8000 €	
1641 – Emprunts		+ 8000 €
TOTAL DE LA SECTION	8000 €	8000 €

Après examen et délibération, le conseil municipal décide à l’unanimité de valider cette décision modificative budgétaire n° 1 pour le budget annexe Gymnase.

5 – Modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays de LALBENQUE, au niveau des compétences optionnelles

Dans sa séance du 2 novembre 2011, le Conseil Communautaire a délibéré sur la modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays de LALBENQUE à savoir :

Précisions dans les compétences optionnelles des actions engagées ou en projet comme :

« Création et gestion d’une micro-crèche »

« Construction, aménagement de locaux qui seront mis à la disposition de professionnels de santé dans les conditions définies par convention »

« Construction et gestion d’une maison funéraire ».

Après délibération, le conseil municipal décide à l’unanimité d’approuver le projet de modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays de Lalbenque.

6 – Modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays de LALBENQUE, extension de la compétence SCoT (schéma de cohérence territoriale)

En date du 2 novembre 2011, le Conseil Communautaire a délibéré sur l’extension de la compétence de la Communauté de Communes, à savoir « SCoT » schéma de cohérence territoriale et l’autorisation à adhérer au Syndicat mixte qui portera le SCoT.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver le projet d'extension de la compétence SCoT et autorise la Communauté de Communes à adhérer au Syndicat mixte qui portera le SCoT.

7 – Attribution de subvention

Monsieur le Maire propose d'attribuer une subvention de 300 € au RASED pour aider au financement de l'achat d'un ordinateur portable pour leur fonctionnement sur les trois cantons (Castelnaud, Lalbenque, Montcuq).

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité d'accorder une subvention de 300 € pour le RASED (réseau d'aide spécialisé aux enfants en difficulté).

8 – Renouvellement de la convention service INTERNET avec le Centre de Gestion de la FPT du LOT

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Lot nous propose une nouvelle convention de service INTERNET. Celle-ci renouvelle notre engagement pris en 2009, dont l'échéance arrive à terme le 31/12/2011.

Les prestations de la convention sont détaillées ci-dessous :

- **Module INTERNET** : Gestion et maintenance du site Internet de la commune, www.lalbenque.fr, pour un coût annuel de **312 €** au titre des années 2012-2013-2014.

- **Module dématérialisation** : Dématérialisation des actes au contrôle de légalité (envoi des délibérations), maintenance du module pour un coût annuel de **279 €** au titre des années 2012-2013-2014.

- **Prestations complémentaires** : dématérialisation des marchés publics – forfait annuel de **20 €/an** au titre des années 2012-2013-2014.

Le coût de ces prestations est de 611 €/an avec un engagement pour 3 ans (2012 – 2013 – 2014).

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité d'accepter les conditions de cette nouvelle convention et de s'engager pour 3 années supplémentaires.

9 – Questions diverses

Pour information : nous avons été destinataire de l'arrêté préfectoral autorisant la société Tabur Blanc Logistique et Services à exploiter un entrepôt de stockage et plate-forme logistique pour le groupe Mr BRICOLAGE sur la commune de L'HOSPITALET.

Au cours du conseil municipal du 24/05/2011, nous avons émis un avis favorable à cette implantation.

Plus aucune question à l'ordre du jour, la séance est levée à 23 h 45mn.

A LALBENQUE, le 21 Novembre 2011

Le MAIRE
signé

Jacques POUGET.